

RESTAURATION SCOLAIRE

Elle est réservée aux enfants scolarisés dans une école primaire (maternelle ou élémentaire) publique de la ville. Chaque école dispose d'un restaurant scolaire.

L'élaboration des repas est confiée à un prestataire extérieur. Une commission établit les menus pour 2 mois en concertation avec les enseignants, les parents d'élèves, les élèves, les référentes communales de restauration scolaire et une diététicienne.



Dans le cas d'une première inscription scolaire :

1. Remplir le dossier d'inscription scolaire (*Documents*)
2. Remplir le dossier d'inscription aux activités péri et extrascolaires (*Documents*)
3. Remplir le document obligatoire (*Documents*)
4. Faire calculer le quotient familial (tranche tarifaire applicable) (*Liens utiles*)
5. Créer un compte sur le portail Famille (*Liens utiles*)
6. Remplir la charte de bonne conduite à la cantine (*Documents*)

L'organisation et la gestion de ce service sont détaillées dans le règlement intérieur téléchargeable ci-dessous.

Infos pratiques

Le dépôt du dossier des prestations péri et extrascolaires est obligatoire pour que votre enfant soit accueilli à la restauration scolaire.

Vous pouvez avoir accès aux menus de la restauration scolaire via le site ou l'application [SO HAPPY](#) (et en créant un compte). Un tutoriel est à votre disposition (*Documents*)

Documents

- [1. Étapes des démarches d'inscription scolaire](#)
- [2. Dossier administratif des activités péri et extrascolaires](#)
- [3. Document Obligatoire](#)
- [4. Charte de bonne conduite à la cantine](#)
- [Tutoriel SO HAPPY](#)
- [Règlement de fonctionnement des prestations périscolaires et extrascolaires](#)

Liens utiles

- [Portail famille](#)
- [Calcul du quotient familial](#)
- [So Happy](#)

Contact

Service Enfance / Affaires scolaires

Castelrose - 1 avenue de Paris

01 34 08 19 76 / 19 27

s.enfance@ville-isle-adam.fr

Horaires au public

Lundi : 13h45 / 17h

Mardi : 8h45 / 11h30

Mercredi : 8h45 / 11h30

Jeudi : 13h45 / 17h

Vendredi : 8h45 / 11h30

Samedi : fermé